

UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

L'union du peuple pour rétablir la démocratie

Citée par l'article d'Ambrose Evans-Pritchard
dans le *Daily Telegraph* du 19/09/2000

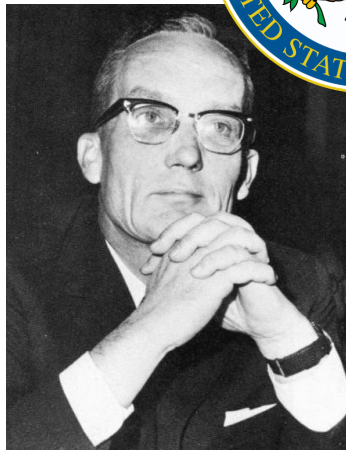
LA RÉUNION SECRÈTE DU 11 JUIN 1965 AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN SUR L'UNION MONÉTAIRE EUROPÉENNE

par

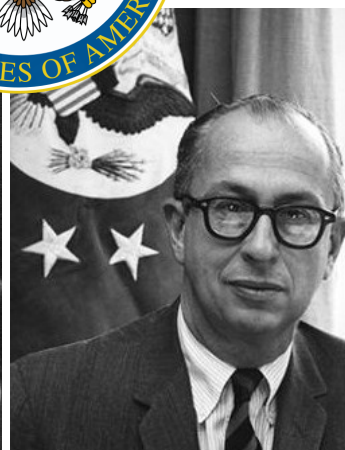
François ASSELINEAU et François-Xavier GRISON



Andrew F. Ensor



Thomas C. Mann



J. Robert Schaetzel



Deane R. Hinton



Robert Marjolin

Tous droits réservés - Date de première parution : 11 juin 2014

Date de la dernière mise à jour : 11 juin 2014

NOTE IMPORTANTE

SUR L'UTILISATION DE NOS DOSSIERS, VIDÉOS ET ANALYSES

Les dossiers de l'UPR et les vidéos des conférences de François ASSELINEAU sont mis en ligne sur le site de l'Union Populaire Républicaine (UPR) pour une large diffusion, dans un objectif d'information du public et de militantisme politique. Chacun est donc libre de diffuser largement ces dossiers par voie électronique et est même invité à le faire.

Les analyses et les informations contenues dans ces dossiers et vidéos demeurent cependant la propriété intellectuelle de leurs auteurs. De même que nos dossiers et nos vidéos citent toujours scrupuleusement leurs sources, la citation ou la reprise de nos dossiers et de nos vidéos doivent donc toujours veiller à bien mentionner l'Union Populaire Républicaine (UPR) et l'auteur des textes que nous publions.

La citation de nos dossiers, vidéos et analyses doivent donc se faire selon les modalités suivantes :

Reprises par d'autres sites Internet

Les dossiers, vidéos et analyses de l'UPR et de François ASSELINEAU peuvent faire librement l'objet de citations sur des sites Internet tiers. Cependant, nous demandons aux sites tiers d'**établir un lien hypertexte très visible avec notre site www.upr.fr au début ou à la fin de la citation comme nous le faisons nous-mêmes dans nos dossiers ;**

En respectant cette demande, le site Internet tiers montre ainsi qu'il a la déontologie de ne pas s'accaparer la propriété intellectuelle du dossier établi par l'Union Populaire Républicaine, et qu'il permet au contraire à l'internaute de retrouver sans difficulté toutes les autres analyses de l'Union Populaire Républicaine figurant sur notre site.

Reprises par des médias radiophoniques et télévisés ou dans des conférences publiques

Les dossiers, vidéos et analyses de l'UPR et de François ASSELINEAU peuvent être librement repris sur des médias radiophoniques et télévisés ou au cours de conférences et débats publics.

Cependant, nous demandons aux journalistes, aux conférenciers ou aux responsables politiques et économiques qui le font d'annoncer de façon claire et intelligible la source - **François ASSELINEAU et l'Union Populaire Républicaine** - ainsi que les coordonnées de notre site Internet www.upr.fr afin de permettre à l'auditeur ou spectateur de retrouver sans difficulté nos analyses dans leur intégralité.

Reprises dans des documents papier (journaux, revues, magazines...)

Toute reprise totale ou partielle des dossiers, vidéos, articles ou analyses de l'UPR sur des supports papier (journaux, revues, magazines) est soumise à une demande d'accord écrit préalable qui doit être transmise à l'UPR. Cette demande doit être formulée par courriel à : contact@upr.fr

En cas d'approbation, le demandeur recevra un courrier lui précisant les modalités de reprise. L'absence éventuelle de réponse vaut refus tacite.

Date de première parution du présent dossier : 11 juin 2014

Date de la dernière mise à jour du présent dossier : 11 juin 2014

Citée par l'article d'Ambrose Evans-Pritchard dans le Daily Telegraph du 19/09/2000

LA RÉUNION SECRÈTE DU 11 JUIN 1965 AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN SUR L'UNION MONÉTAIRE EUROPÉENNE

Dans un article retentissant du 19 septembre 2000, le journaliste du très sérieux quotidien britannique *Daily Telegraph*, Ambrose Evans-Pritchard, a montré que les autorités américaines ont soutenu le processus dit de « *construction européenne* », ainsi que la mise en place, dès les années 1960, d'une union monétaire. L'UPR s'en est largement fait l'écho, à la fois dans plusieurs de mes conférences publiques et par une reprise directe de cet article sur notre site : « [Des fédéralistes européens financés par des chefs de l'espionnage américain](#) »

Reposant sur l'analyse d'archives du Département d'État des années 1950 et 1960, rendues publiques (« *declassified* ») à l'été 2000, cet article, bien que sensationnel, a été totalement passé sous silence par les médias et les partis politiques français.

De fait, en dehors de l'Union Populaire Républicaine, aucun parti politique – et notamment pas le FN, DLR ou le Front de Gauche – n'explique jamais à nos concitoyens le rôle déterminant des États-Unis d'Amérique dans la prétendue « *construction européenne* ». Il s'agit pourtant de la clé essentielle qui manque aux Français pour comprendre les origines réelles du désastre économique, social, agricole, industriel, diplomatique, militaire, géopolitique, etc., dans lequel leur pays ne cesse de s'enfoncer.

Au sein de la presse française, quelques très rares articles ont apporté au public des explications fouillées et sérieuses à ce sujet, essentiellement dans un numéro d'*Historia* de 2003, intitulé « [La CIA finance la construction européenne](#) ». (texte complet disponible sur <http://www.upr.fr/actualite/europe/la-cia-finance-la-construction-europeenne>)

Le contraste entre, d'un côté l'omission systématique de ce sujet stratégique dans les grands médias et les partis politiques français, et de l'autre côté son explicitation précise par l'UPR, est flagrant. L'UPR s'est en effet fait un devoir, depuis sa création, de présenter au public les preuves irréfutables que la « *construction européenne* » ne vise pas le bien-être des peuples d'Europe, mais au contraire leur asservissement à une puissance étrangère et à une oligarchie financière et industrielle prédatrice.

Faute de savoir quoi répondre sur le fond à notre démarche historique rigoureuse, qui bouleverse les schémas de pensée habituels et qui débouche sur des solutions totalement nouvelles, quelques adversaires politiques tentent de nous disqualifier avant tout débat, par le recours à la calomnie ou à la dérision. Ils appliquent la tactique du « *Circulez, il n'y a rien à voir* », en taxant tout bonnement l'UPR d'« *antiaméricanisme primaire* », voire de « *complotisme* ». Quelques officines se sont même risquées à insinuer que l'article d'Ambrose Evans-Pritchard – qui n'est d'ailleurs pas la seule preuve que nous avançons, très loin s'en faut ! - serait fondé sur de fausses informations.

Seulement voilà. L'UPR est un mouvement honnête, courageux, responsable et tenace. En particulier, l'UPR ne se laisse jamais impressionner ni soumettre par des manœuvres d'intimidation. Pour nous, seules comptent la recherche de la vérité, sa présentation pédagogique et sereine au peuple français, et les conclusions logiques qu'il faut collectivement en tirer.

C'est dans cet esprit que l'un des responsables de notre mouvement, François-Xavier Grison, après avoir échangé directement avec les archives du Département d'État américain à Washington, est parvenu à obtenir un scan de la note rendue publique ou « *déclassifiée* » (« *declassified* ») en date du 11 juin 1965, mentionnée par Ambrose Evans-Pritchard dans son article. Je tiens à l'en remercier ici publiquement.

The Telegraph

Home News World Sport World Cup Finance Comment Culture
USA Asia China Europe Middle East Australasia Africa South
France François Hollande Germany Angela Merkel Russia Vladimir

HOME » NEWS » WORLD NEWS » EUROPE

Euro-federalists financed by US spy chiefs

By Ambrose Evans-Pritchard in Brussels
12:00AM BST 19 Sep 2000

DECLASSIFIED American government documents show that the US intelligence community ran a campaign in the Fifties and Sixties to build momentum for a united Europe. It funded and directed the European federalist movement.



QUI A PARTICIPÉ À LA REUNION DU 11 JUIN 1965 À WASHINGTON ?

La note en question est le résumé d'un entretien (« *Memorandum of conversation* ») d'une réunion tenue le 11 juin 1965 au Département d'État à Washington entre 6 personnes :

a) d'une part, le Français Robert Marjolin, Vice-président de la Communauté économique européenne (CEE) à l'époque



La remarquable carrière de Robert Marjolin a été lancée puis soutenue par la fondation Rockefeller



Robert Marjolin (à gauche) avec Jean Monnet

Robert Marjolin, né en 1911 dans un milieu modeste, fut repéré à 20 ans, lors d'un examen universitaire, par le philosophe Célestin Bouglé, fondateur du centre de documentation sociale et l'un des représentants de la fondation Rockefeller en France. Avec l'aide de Charles Rist (fondateur de l'IRES - Institut de recherches économiques et sociales - financé par la même fondation Rockefeller), Célestin Bouglé décida d'envoyer le jeune Marjolin poursuivre sa formation à l'étranger : en juillet 1931 à Londres, puis aux États-Unis grâce à une bourse Rockefeller, à Yale, où il passera une année émerveillé, de 1932 à 1933.

Revenu en France, Marjolin s'engagea à gauche puis fut chargé de mission, à 25 ans, dans le Front Populaire de Léon Blum en 1936, tout en se définissant, sans complexes, comme étant « à la fois socialiste et libéral ». Devenu bien entendu très « pro-européen » et ami de Raymond Aron, Robert Marjolin rejoignit Jean Monnet à Londres en 1940 puis ne le quitta plus pendant les années suivantes. Il le suivit à Washington en 1943, où Monnet s'affairait à servir les intérêts américains en Afrique du nord, puis à organiser le ravitaillement de la France après la Libération. Marjolin suivit encore Monnet en 1946 à Paris, lorsque celui-ci fut nommé Commissaire général au plan ; il en devint le Commissaire adjoint.

En 1947, Robert Marjolin fut nommé négociateur français à la conférence de Paris, comme président du groupe de travail du plan Marshall. De 1948 à 1955, il occupa le poste de Secrétaire général de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), censée répartir l'aide de ce plan Marshall, mais chargée par la même occasion de faire appliquer les mesures libérales auxquelles ledit plan était conditionné. De 1958 à 1967, il fut Commissaire européen sous la présidence de Walter Hallstein, avec le titre de Vice-président de la Commission, chargé de l'économie et des finances.

En 1962, avec Robert Triffin, économiste belgo-américain membre du très influent think tank américain Council on Foreign Relations (CFR) largement financé par la fondation Rockefeller, et conseiller économique du "Comité d'action pour les États-Unis d'Europe" de Jean Monnet, Robert Marjolin élabora un programme d'action pour le deuxième étage de la Communauté économique européenne. Conformément à ce que souhaitait faire Walter Hallstein, ce programme proposait de réformer le traité de Rome dans un sens plus fédéral, en ouvrant la voie à la réalisation d'une union économique et monétaire. Naturellement, Robert Marjolin détestait Charles de Gaulle, qui le lui rendait bien.

Robert Marjolin termina sa carrière comme membre du Conseil d'administration de la compagnie pétrolière Royal Dutch Shell. Il fut élu, en 1984, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, au fauteuil de Edmond Giscard d'Estaing, père du président et lui-même ardent promoteur d'une monnaie européenne.



b) d'autre part, cinq Américains nommément cités :

1) Thomas Clifton Mann, Sous-secrétaire d'État américain pour les affaires économiques



Thomas C. Mann



Thomas C. Mann en entretien avec le président américain Lyndon Johnson dans le Bureau ovale de la Maison Blanche

Thomas Clifton Mann (1912 - 1999) entra au Département d'État en 1942 et en gravit rapidement les échelons pour devenir l'un des principaux responsables du ministère. Il eut en particulier une grande influence sur la position américaine vis-à-vis de nombreux pays d'Amérique latine. Après que Lyndon B. Johnson fut devenu président le 22 novembre 1963, Mann, qui en était l'un des proches, fut considéré comme exerçant *de facto* l'autorité des États-Unis sur l'Amérique latine. En mars 1964, il présenta une stratégie cynique (la « doctrine Mann »), en rupture avec « l'Alliance pour le Progrès » lancée par Kennedy. Mann conseillait de soutenir les dictatures pro-américaines, de provoquer des changements de régime dans les États hostiles à Washington, tout en promouvant les intérêts économiques des entreprises américaines.

Comme le montre cette réunion du 11 juin 1965, Mann s'intéressait cependant aussi aux questions européennes. On imagine sans peine que le cynisme et le rapport de forces qui guidaient son action en Amérique latine l'inspirait aussi vis-à-vis des États de la CEE. Il quitta le Département d'Etat l'année suivante, en 1966, pour devenir le porte-parole de l'Association des Fabricants d'Automobiles.

2) John Robert Schaetzel, adjoint au Secrétaire d'État



John Robert Schaetzel (1917-2003) étudia à l'Université de Mexico (1940) et de Harvard (1940-1942). Il entra dans la fonction publique américaine au Bureau du Budget (1942-1945), fut ensuite détaché au Département d'État, puis passa un an à l'École de guerre (1954-1955) pour y faire de la recherche sur l'énergie atomique. À son retour au Département d'Etat, il fut affecté auprès du secrétaire en charge des Affaires de l'énergie atomique puis devint adjoint au Secrétaire d'État.

Quinze mois après cette réunion du 11 juin 1965, et peu de temps après la « crise de la chaise vide », il fut nommé - le 16 septembre 1966 - représentant des États-Unis auprès des Communautés européennes, avec le rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Il le resta jusqu'en 1972.

Après sa retraite du Département d'Etat, Schaetzel apporta son soutien à de nombreuses organisations travaillant sur les liens entre les États-Unis et l'Europe et devint notamment le président du « Conseil américain pour les études de Jean Monnet ».

Photo de droite : En septembre 1966, soit quinze mois après la réunion du 11 juin 1965 à laquelle il avait participé, John Robert Schaetzel fut nommé ambassadeur des États-Unis auprès de la CEE. On le voit ici présenter ses lettres de créances au président de la Commission européenne de l'époque, l'Allemand Walter Hallstein.



H.E. Ambassador J. Robert Schaetzel, Head of the Mission of the United States to the EEC, presents his credentials to Walter Hallstein, on the right.

3) Deane Roesch Hinton, Bureau des affaires européennes, section des affaires politiques et économiques atlantiques (EUR/RPE)



En 1976, soit onze ans après la réunion du 11 juin 1965 à laquelle il avait participé, Deane R. Hinton fut nommé ambassadeur des États-Unis auprès de la CEE en 1976. On le voit ici présenter ses lettres de créances au président de la Commission européenne de l'époque, le Français François-Xavier Ortoli.

Deane Roesch Hinton (né en 1923) fut un diplomate et un ambassadeur américain de carrière. Diplômé de l'Université de Chicago en 1943 et ayant servi comme 2e lieutenant pendant la Seconde Guerre mondiale, il suivit des cours à Harvard en 1951-52 puis au National War College en 1961-62.

Devenu diplomate, il fut notamment affecté au Kenya (1950-52), et en France (1954-55), avant de servir à l'administration centrale, à la section des Affaires politiques et économiques atlantiques, dans les années 60. Affecté ensuite au Chili (1969-73), il fut nommé ambassadeur des États-Unis au Zaïre en 1974, mais le président Mobutu le déclara *persona non grata* le 18 juin 1975.

Il fut ensuite nommé ambassadeur des États-Unis auprès de la CEE à Bruxelles de 1976 à 1979, puis successivement ambassadeur au Salvador, au Pakistan, au Costa Rica et au Panama.

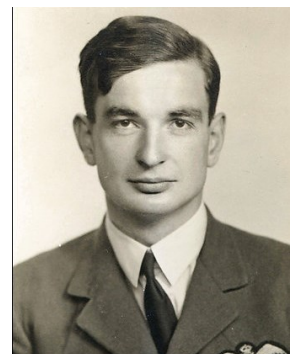
Il est membre du Council on Foreign Relations (CFR), largement financé par la fondation Rockefeller.

4) Andrew Fisher Ensor, bureau des affaires économiques, section des ressources internationales, division des carburants et de l'énergie (OR/FSE)

Andrew Fisher Ensor (1918 - 2008), d'origine britannique, fut naturalisé Américain en 1957 après son mariage avec une citoyenne américaine. Il intégra le Département d'Etat, où il devint - sous les administrations Kennedy et Johnson - l'un des principaux spécialistes du marché des hydrocarbures, et notamment de la politique pétrolière du Moyen-Orient.

Sa présence à la réunion du 11 juin 1965 est un peu mystérieuse, d'autant plus que la note ne fait aucune mention d'un sujet concernant son champ d'activités.

C'est un indice qui tend à prouver que la note que nous examinons n'est qu'une synthèse, une sorte d'aide-mémoire édulcoré ne reflétant sans doute pas l'ensemble des sujets abordés, ni le contenu précis des échanges.



5) Stephen C. Schott, assistant.

Il s'agit du secrétaire, chargé de prendre les notes de la réunion, puis de rédiger le « memorandum » qui fait l'objet du présent dossier.

Diplômé des Universités de Harvard et de Fordham, parlant français, allemand, espagnol et néerlandais, il travailla auprès du sous-secrétaire d'État sous trois administrations présidentielles successives. Il a ensuite travaillé pendant 18 ans à la Banque Mondiale avant de quitter le service public pour rejoindre le secteur privé en 1987.

EXAMEN CRITIQUE DE LA NOTE DU 11 JUIN 1965

Au vu de l'original de la note du 11 juin 1965, deux constats irréfutables s'imposent d'emblée :

a) La source d'Ambrose Evans-Pritchard existe bel et bien

Le premier constat, c'est que la « note du Département d'État du 11 juin 1965 » qu'évoque Ambrose Evans-Pritchard dans son article précité n'est pas un fantôme ni un faux, contrairement aux insinuations de quelques-uns de nos détracteurs.

Cette note existe bel et bien et nous en présentons un scan ci-dessous (pages 12 et suivantes).

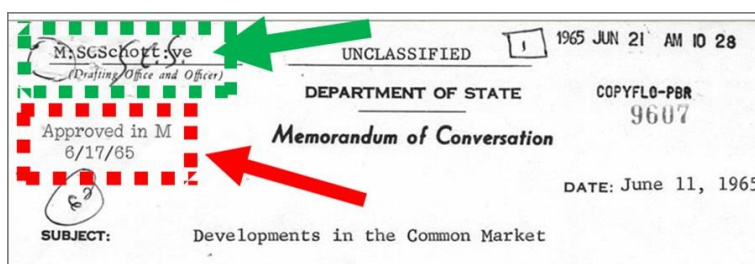
b) La note, étant « non classée » dès l'origine, est forcément une synthèse édulcorée

Le second constat, très important, c'est que ce document a été publié sous le timbre « non classé » (« unclassified ») dès l'origine. C'est-à-dire qu'il n'était pas protégé par le Secret Défense.

Cela signifie que cette note ne pouvait certes pas être diffusée au grand public - jusqu'à ce qu'elle soit « déclassifiée », ce qui a été fait à l'été 2000 -, mais qu'elle pouvait néanmoins circuler assez facilement au sein du Département d'État et y être lue par de nombreux fonctionnaires.

Cela n'est pas sans conséquences. Puisque le rédacteur de cette note du 11 juin 1965 (en l'occurrence Stephen C. Schott) ne pouvait pas savoir par avance dans quelles mains elle pouvait tomber, mais savait qu'elle serait rendue publique trente ans après, **il l'a nécessairement rédigée dans un style synthétique et très précautionneux, fait de sous-entendus et d'euphémismes**, comme c'est l'usage dans toutes les administrations du monde.

Ce point est confirmé par un détail intéressant. En haut à gauche de la 1ère page figurent la mention du rédacteur de la note « SCSchott » (encadré en vert ci-contre) et, plus bas, la mention « Approved in M 6/17/65 » (encadré en rouge ci-contre).



Or l'abréviation « M » désigne le Bureau du Sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques (« Office of the Under Secretary of State for Political Affairs ») - cf. <http://history.state.gov/historicaldocuments/frus1964-68v13/terms>.

Cela signifie donc que **la note a été approuvée avant diffusion le 17 juin 1965** - soit 6 jours après la réunion - **par une instance, à l'intérieur du ministère, différente de celle qui avait organisé la réunion** (le Sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques est différent de celui pour les Affaires économiques). Ce genre de contrôle avant diffusion vise à s'assurer que la note ne comporte pas d'éléments trop sensibles, relevant du « Secret Défense ».

Autant dire que cette note n'a pas le style sans détours des documents « Secret Défense », dont seul un nombre infime de personnes peuvent prendre connaissance après une habilitation spéciale. Or les documents « Secret Défense » du Département d'État pour les années 50 et 60 n'ont pas, eux, été rendus publics à l'été 2000. Le souci de transparence des institutions américaines a ses limites...

Sitôt après avoir obtenu le document original, nous l'avons bien entendu comparé au bref passage que lui consacre le journaliste Ambrose Evans-Pritchard dans son article du *Daily Telegraph* précité. Passage qu'il est utile de rappeler ici : « Une note émanant de la Direction Europe, datée du 11 juin 1965, conseille au vice-président de la Communauté Économique Européenne, Robert Marjolin, de poursuivre de façon subreptice l'objectif d'une union monétaire. Elle recommande d'empêcher tout débat jusqu'au moment où « l'adoption de telles propositions serait devenue pratiquement inévitable ».

Cette comparaison entre la note – qui fait 4 pages – et le résumé de deux phrases qu'en fait Ambrose Evans-Pritchard fait ressortir deux points majeurs :

1°) Bien qu'usant d'un raccourci, le journaliste britannique traduit bien, en quelques mots, l'esprit et le contenu de la réunion du 11 juin 1965

Sans aucun doute écrite avec prudence, la note du Département d'État laisse paraître une démarche un peu moins explicite que ne le présente Ambrose Evans-Pritchard lorsqu'il écrit, dans son article, que cette note « *recommande d'empêcher tout débat* » sur l'union monétaire.

Le journaliste britannique use en effet d'un raccourci. À s'en tenir au texte même de la note, ce serait d'abord le Français Robert Marjolin qui, interrogé sur l'avancement de l'union monétaire par ses interlocuteurs américains, aurait fait part de ses « *craintes* » devant les « *résistances* » face aux « *propositions monétaires* ». Il aurait alors indiqué qu'il « *lui paraît préférable d'attendre que l'adoption de ces propositions devienne pratiquement inévitable* », après que soient mises en œuvre d'autres politiques communes, notamment la politique agricole commune.

La note précise cependant que John Robert Schaetzel, adjoint au Secrétaire d'État américain pour les affaires économiques, aurait aussitôt abondé dans ce sens, en se félicitant « *que l'union monétaire arrive dans le droit fil de la dynamique inhérente au traité de Rome. De ce fait, en accord avec ce qui semble avoir été la politique des rédacteurs du traité de Rome, ces décisions pourraient être reportées jusqu'à ce qu'elles soient devenues inévitables.* »

Ainsi donc, Ambrose Evans-Pritchard force très légèrement le trait en écrivant que la note du Département d'État « *recommande d'empêcher tout débat jusqu'au moment où l'adoption de telles propositions [sur l'union monétaire] serait devenue pratiquement inévitable* ». Sans doute aurait-il été plus conforme au texte précis de la note d'écrire que celle-ci « *juge préférable de garder le silence jusqu'au moment où l'adoption de telles propositions [sur l'union monétaire] serait devenue pratiquement inévitable* ».

Il n'en reste pas moins que la nuance est ténue et que les idées essentielles exposées par Ambrose Evans-Pritchard dans son article correspondent parfaitement à la réalité. À savoir que les responsables du Département d'État américain et le Vice-président de la Communauté économique européenne (CEE) :

- sont d'accord, dès le 11 juin 1965, pour promouvoir une union monétaire en Europe,
- sont également d'accord pour ne pas faire de « *propositions monétaires* » publiques en ce sens afin de ne pas soulever de « *résistances* »,
- et sont encore d'accord pour estimer qu'il est plus habile de laisser le cours des événements se charger d'imposer [sous-entendu : aux peuples d'Europe] cette union monétaire de façon « *inévitabile* » (« *inescapable* »).

2°) Le journaliste britannique ne restitue pas la scandaleuse duplicité du Français Robert Marjolin, qui semble résolu à satisfaire ses interlocuteurs américains au lieu d'obéir aux gouvernements des États de la CEE.

Si Ambrose Evans-Pritchard a très légèrement forcé le trait quant au silence dont les participants conviennent qu'il faut entourer l'avancée de l'union monétaire, il a en revanche omis de souligner le caractère intrinsèquement scandaleux de cette réunion et de l'attitude du Français Robert Marjolin.

Il est vrai qu'il devait se limiter à la taille très contrainte d'un article de journal et qu'il a, plus haut dans l'article, souligné à quel point « *les dirigeants du Mouvement européen – Retinger, le visionnaire Robert Schuman et l'ancien premier ministre belge, Paul-Henri Spaak – étaient tous traités comme des employés par leurs parrains américains.* » Sans doute n'avait-il pas la place pour reformuler le même constat au sujet de Robert Marjolin. Et c'est un peu dommage. Car deux constats, accablants pour la cause européenne, ressortent du document original :

a) La servitude volontaire du Vice-président de la CEE

Robert Marjolin, Vice-président de la CEE, apparaît comme un homme seul, littéralement assailli de questions par pas moins de cinq représentants du Département d'État. Non seulement il accepte d'être ainsi placé dans une infériorité numérique manifeste, mais il accepte aussi d'être questionné – et de répondre ! - sur une série de sujets de la plus haute importance stratégique.

Le sentiment qui se dégage de cette note est à proprement parler celui d'une servitude volontaire : Robert Marjolin subit une audition en règle de la part de responsables d'un État étranger non européen, et il leur rend compte servilement de l'état d'avancement d'une feuille de route, en livrant tous les détails voulus. Le Vice-président de la CEE endosse sans broncher le rôle d'un domestique qui rend compte à ses maîtres.

b) La haute trahison du Vice-président de la CEE vis-à-vis des 6 États de la CEE

Si on lit bien cette note, on prend également conscience de cette chose incroyable que le Français Robert Marjolin confie à ses interlocuteurs américains son souhait de circonvenir la volonté des États et des peuples européens, en leur imposant de façon subreptice une union monétaire, qui n'est pas envisageable dans l'immédiat compte tenu des « résistances ».

Cette attitude duplice du Vice-président de la CEE relève de la haute trahison vis-à-vis des 6 États membres à l'époque de la CEE - et des six peuples dont il n'est en définitive que l'employé et le salarié -, et notamment vis-à-vis de la France dont il est un ressortissant. Comment qualifier autrement ses confidences, alors qu'il ne disposait évidemment d'aucun mandat lui permettant d'échanger sur ce type de sujet avec les représentants d'un gouvernement étranger ?

En particulier, le Français Robert Marjolin était le mieux placé pour savoir que Charles de Gaulle était alors en opposition frontale avec la Commission Européenne, présidée par le juriste allemand Walter Hallstein, proche des autorités nazies pendant les années 30 et jusqu'en 1944. Le fondateur de la France Libre allait d'ailleurs provoquer - moins de trois semaines après cette réunion de Washington -, la célèbre « crise de la chaise vide », qui allait durer du 30 juin 1965 au 30 janvier 1966.



Robert Marjolin,
à l'époque de la réunion de Washington

La haute trahison de Robert Marjolin se mesure également dans un autre passage de cette note : celui où il déplore l'octroi de préférences tarifaires accordées par le traité de Rome créant la CEE – dont il est pourtant le Vice-président ! - à la demande des gouvernements des États-membres, et en faveur de certains pays en voie de développement, notamment des anciennes colonies d'Afrique et des pays du Maghreb.

Son désir de complaire à ses maîtres américains le conduit à déclarer qu'il « ne pense pas que ces accords soient particulièrement souhaitables », à regretter « qu'ils pourraient causer des difficultés aux États-Unis en ce qui concerne l'Amérique latine », mais à rassurer Washington en soulignant « qu'ils ont une durée limitée et doivent expirer en 1970 ».

Peut-on imaginer un responsable politique plus empressé à se plier servilement à des intérêts étrangers ? Et peut-on réellement s'en étonner, si l'on pense aux soutiens qui ont promu sa carrière, notamment la fondation Rockefeller et Jean Monnet ?

EN JUIN 1965, QUE PENSAIT LE PRÉSIDENT CHARLES DE GAULLE DE ROBERT MARJOLIN ET DES PROJETS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ?



« Quant à cette Commission, elle doit disparaître. Je ne veux plus d'Hallstein. Je ne veux plus de Marjolin. Je ne veux plus jamais avoir à faire à eux. [...] Je ne veux plus que le gouvernement français ait affaire à ces types-là. [...] Le problème, c'est toute cette mafia de supranationalistes, qu'ils soient commissaires, parlementaires ou fonctionnaires. Ce sont tous des ennemis. Ils ont été mis là par nos ennemis. »

C'était de Gaulle, Alain Peyrefitte, Fayard, Éditions de Fallois, Tome II, pp.290-291

Qu'aurait pensé Charles de Gaulle de ces projets d'union monétaire dont Robert Marjolin rend compte à ses interlocuteurs ?

Peut-on imaginer l'Homme du 18 juin donnant un mandat à Robert Marjolin pour avancer de concert sur un pareil projet avec les États-Unis d'Amérique ? Ces États-Unis dont il avait justement dénoncé le rôle de chef d'orchestre de la « construction européenne » dans sa conférence de presse du 15 mai 1962, en les qualifiant de « fédérateur » qui « ne serait pas européen ».

La réponse n'est pas difficile à imaginer puisque de Gaulle lui-même a indiqué en tête-à-tête à Alain Peyrefitte ce qu'il pensait de Robert Marjolin et de ses collègues. Détail symptomatique, il a fait cette confidence à son ministre le samedi 12 juin 1965 au matin, c'est-à-dire quelques heures à peine après la réunion de Washington de la veille dont il est question ici, et dont le chef de l'État français n'avait probablement pas connaissance.

Reprenons donc ici cet échange ô combien instructif.

Charles-de-Gaulle : « *Hallstein a inventé une cérémonie de lettres de créances pour les représentants des États à Bruxelles. Il se prend pour le président du Gouvernement supranational. Il ne cache même pas son plan, qui consiste à transposer au niveau européen la structure de l'Allemagne fédérale. La Commission deviendrait le Gouvernement fédéral. L'Assemblée européenne serait l'équivalent de ce qu'est aujourd'hui le Bundestag. Le Conseil des ministres deviendrait le Bundesrat : le Sénat, en somme ! C'est dérisoire ! Mais ne vous y trompez pas : c'est une dérive institutionnelle qui finirait par s'imposer si nous n'y mettions pas le holà. Et nous sommes seuls à pouvoir le faire. [...]*

Quant à la Commission, elle ne l'emportera pas en paradis ! Je lui réglerai son compte ! Hallstein, Marjolin et Mansholt, c'est fini ! Je ne les renouvellerai pas ! »

Quinze jours après, lors d'un nouveau tête-à-tête avec Peyrefitte tenu après le conseil des ministres du 1^{er} juillet 1965, le Fondateur de la France Libre et de la Ve République laissa de nouveau exploser sa colère contre la Commission européenne, et notamment contre Walter Hallstein et Robert Marjolin :

« Quant à cette Commission, elle doit disparaître. Je ne veux plus d'Hallstein. Je ne veux plus de Marjolin. Je ne veux plus de Mansholt. Je ne veux plus jamais avoir à faire à eux. [...] Il faut nettoyer tout ça. En tout cas, je ne veux plus que le gouvernement français ait affaire à ces types-là. Ça, c'est fini pour de bon. [...]

Le problème, c'est toute cette mafia de supranationalistes, qu'ils soient commissaires, parlementaires ou fonctionnaires. Ce sont tous des ennemis. Ils ont été mis là par nos ennemis. Le copinage socialiste, avec quelques otages MRP, quelques copains à Félix Gaillard et à Maurice Faure. Alors, ils passent leur temps à créer un état d'esprit hostile à la France. »

CONCLUSION : LE DOCUMENT ORIGINAL DU DÉPARTEMENT D'ÉTAT VALIDE TOTALEMENT L'ARTICLE DU *DAILY TELEGRAPH* DU 19 SEPTEMBRE 2000 ET LES ANALYSES DE L'UPR

L'information la plus importante que révèle la lecture de la note originale du Département d'État du 11 juin 1965 réside dans la totale allégeance politique - et même la complicité - du Vice-président de la CEE, avec les responsables américains. Robert Marjolin se livre très exactement à ce que l'on appelle de tout temps une « entente avec une puissance étrangère » et un acte de « haute trahison » vis-à-vis des 6 États de la CEE pour le compte desquels il est censé travailler, et en particulier vis-à-vis de sa propre patrie : la France.

Encore cette note, d'un niveau de confidentialité limité, n'est-elle que la partie émergée de l'iceberg. Les documents secrets, rédigés dans un style certainement plus direct et avec un cynisme à coup sûr plus net, sont encore maintenus secrets.

Telle quelle, cette note est néanmoins à diffuser le plus largement possible à tous les Français épris de vérité, de justice et de démocratie. C'est pourquoi l'UPR publie en totalité ce document, quarante-neuf ans jour pour jour après sa rédaction, ainsi qu'une traduction en français.

Je remercie une fois encore François-Xavier Grison pour son enquête fructueuse, ainsi que Nicolas Klein, Elisabeth McCormick et le service de traduction de l'UPR pour la traduction de la note en français.

François ASSELINEAU
11 juin 2014

M. S. Schott, Jr.
(Drafting Office and Officer)

UNCLASSIFIED

1965 JUN 21 AM 10 28

DEPARTMENT OF STATE

COPYFLO-PBR
9607

Approved in M
6/17/65

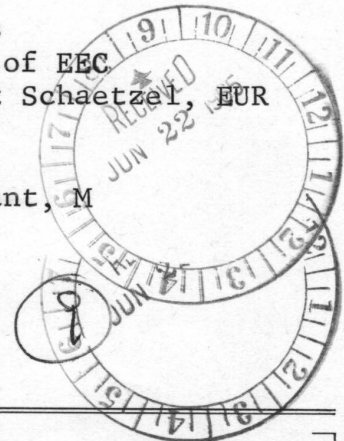
Memorandum of Conversation

DATE: June 11, 1965

SUBJECT: Developments in the Common Market

PARTICIPANTS: Under Secretary for Economic Affairs
Mr. Robert Marjolin, Vice President of EEC
Deputy Assistant Secretary J. Robert Schaezel, EUR
Mr. Deane R. Hinton, EUR/RPE
Mr. Andrew F. Ensor, OR/FSE
COPIES TO: Mr. Stephen C. Schott, Staff Assistant, M

M - 2cc	S/Sec	S/P
EUR	Gcc	CIAcc
EUR/RPE	E	White House cc
OR/FSE	INR	



ECIM
G
EEG

Mr. Mann asked about developments in the Common Market now and in the future. Mr. Marjolin noted that he had just recently prepared a talk on where the Common Market would be in 1975. First of all, in 1975, it will be a full-fledged customs union. However, there would still be diversities in individual countries' customs laws and harmonization of these would be necessary. Customs duties are already down 70% internally and will be down 80% by the end of this year. This makes a common external tariff imperative. Duty rates still vary according to the point of entry of commodities, since the common external tariff is only two-thirds in effect.

Mr. Marjolin spoke about the harmonization of turn-over taxes and stated that the French system of value added would probably be adopted. Furthermore, by 1975 there will be a fairly uniform tax system and he noted that even in the US there were variations in taxes state to state. He stated that the Common Market has moved far toward a common agricultural policy. Agreement has been reached on common prices for grains and agreement will be achieved on common prices for sugar, meat, and dairy products. At present, the major

problem

FORM DS-1254
3-61

UNCLASSIFIED

GPO 908992

microfilmed by RMIS

UNCLASSIFIED

- 2 -

problem is one of working out a system for financing a common agricultural policy. At this point, Mr. Mann interjected the comment that agricultural financing tended to have a larger social than economic content.

Mr. Marjolin explained the financing of the Common Market. First, agriculture would require about two-thirds of the community's budget and then there would be other expenses such as the social fund, Euratom and administration. Total financial needs had been estimated at \$2 billion but personally he felt that the figure would be closer to \$2½ billion. He explained that one current subject of debate was the source of the funds—whether they should come from national contributions or from customs duties. Mr. Mann asked what he estimated total customs receipts would be eventually. Mr. Marjolin said they should be in the area of \$2½ billion. Mr. Hinton mentioned that about \$700 million would come from agricultural levies and other custom duties would make up the remainder. But, of course, as Mr. Marjolin pointed out, this would depend on the height of duties. Mr. Marjolin pointed out that the question of financial policy in the community was also linked with the question of the role and powers of the community's Parliament. He suggested, however, that this issue would probably be evaded for a couple of years.

Mr. Mann asked about monetary union in the Common Market. Mr. Marjolin said that it was being considered but he pointed out that once the community had a common agricultural policy, the Six will for all practical purposes form a monetary union. Mr. Mann noted that of course such policies as tax harmonization will contribute to this development. Mr. Marjolin referred to the unit of account which will be used in agricultural pricing and which will keep prices in the community states stable even if one of them should devalue. Therefore, the question was whether there should be monetary proposals now or whether one should wait until other policies come into force. He expressed concern that there would be

resistance

UNCLASSIFIED

UNCLASSIFIED

- 3 -

resistance to monetary proposals at present. Therefore, it would be best to wait until the point is reached that adoption of such proposals would become virtually inescapable. Mr. Schaetzel referred to a paper that had been put out by the Bologna Center, the thesis of which was that monetary union would come about as a result of the momentum inherent in the Rome Treaty. Therefore, in accord with what appears to have been the policy of drafters of the Rome Treaty, such decisions could be postponed until they had become inescapable.

Mr. Marjolin brought up the question of the U.S. balance of payments and international liquidity and asked about Mr. Mann's thinking on these matters. Mr. Mann replied that he had not been able as yet to devote as much time to economic problems as he wished. However, he stated that there was a general feeling that low interest rates are directly related to a high level of economic activity and that high liquidity was favored. However, this is still a matter of debate and Mr. Martin of the Federal Reserve appears to lean toward higher interest rates. Mr. Marjolin stated that he thought the U.S. should be close to balance at the end of this year but whether that can be maintained would be difficult to say. However, in any case, capital restraints will remain necessary for a long time. He further stated that the problem is not just one of increasing interest rates, although an increase would be helpful if it could be managed. He stated that there is something abnormal in having low long-term rates in the U.S. (4½%) and high rates in Europe (7%).

Mr. Mann then asked about the development of community external commercial policy and the granting of preferences to the associated and other countries. He particularly asked what form the preferences take--whether quotas, tariffs, tariff quotas, etc. Mr. Marjolin answered that the community does not impose tariffs on imports from the associated countries, whereas on the other hand, the AOC's can impose quotas and raise tariffs on community products. Mr. Mann asked how widely preferences would be granted. Mr. Marjolin referred to an agreed statement of intention that the Common Market would be open to the former English-speaking colonies. At

this

UNCLASSIFIED



UNCLASSIFIED

- 4 -

this point, the question of Nigeria was brought up and it was stated that preferences granted Nigeria would be based on tariff quotas, whereas Nigeria would offer the community very few concessions. It was also pointed out that the concessions given by Nigeria to the community would cut across the British position, since the British would not receive the same advantages. Mr. Marjolin pointed out that the Rome Treaty provides for association with the Maghreb States and furthermore that the agreement concluded with Nigeria would be open to other former English colonies. He did not think that such agreements were very desirable and recognized that they would cause difficulties for the U.S. in regard to Latin America. However, he pointed out that they are limited in duration and would expire by 1970, when a more rational system might be created.

Mr. Mann stated that the problems of association and preferences are not just a trade matter but are related to how the developed countries can contribute to the development of the less developed countries. The developed countries have acquired certain economic disciplines, whereas the less developed countries have great aspirations but few disciplines and the question is whether these aspirations can be achieved without destroying the disciplines. Mr. Marjolin responded warmly to Mr. Mann's phrasing of the problem and recognized that this was a problem to which there was no easy answer.

UNCLASSIFIED



DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN - Note du 11 juin 1965

Traduction en français réalisée par l'UPR

M:Scschott:ve
Bureau et agent de la rédaction

NON CLASSÉ

21 JUIN 1965 A M ID 28

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

COPYFLO-PBR
9607

Approuvé en M
17/06/65

Mémoire de conversation

DATE: 11 juin 1965

OBJET : Développements dans le marché commun

PARTICIPANTS :

- **[Thomas C. Mann]**, Sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques
- **Robert Marjolin**, Vice-président de la CEE
- **John R. Schaetzel**, adjoint au Secrétaire d'État
- **Deane R. Hinton**, bureau des affaires européennes, section des affaires politiques et militaires atlantiques
- **Andrew F. Ensor**, bureau des affaires économiques, section des ressources internationales, division des carburants et de l'énergie
- **Stephen C. Schott**, assistant

COPIES À :

M - 2cc	S / cc	S/P
EUR	G cc	CIA cc
EUR/RPE	E	MAISON BLANCHE cc
OR/FSE	INR	

[Deux tampons horodateurs
illisibles]

[Mentions manuscrites en
marge]

M. Mann demande quels sont les développements dans le marché commun maintenant et pour l'avenir. M. Marjolin indique qu'il vient tout juste de préparer une conférence sur ce que sera le marché commun en 1975. Tout d'abord, en 1975, il s'agira d'une union douanière à part entière. Cependant, il y aura toujours des diversités entre les législations douanières des différents pays et leur harmonisation sera nécessaire. Les droits de douane sont déjà en baisse de 70 % à l'intérieur [du marché commun] et seront en baisse de 80 % d'ici la fin de l'année. Cela rend impératif un tarif extérieur commun. Le taux des droits varie encore selon le point d'entrée des produits de base, puisque le tarif extérieur commun n'en est en réalité qu'aux deux tiers.

M. Marjolin parle de l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires et déclare que le système français de taxe sur la valeur ajoutée sera probablement adopté. Il ajoute par ailleurs qu'en 1975 il y aura une fiscalité relativement uniforme ; il fait remarquer que même aux États-Unis les taxes peuvent varier d'un État à l'autre. Il déclare que le marché commun avance rapidement vers une politique agricole commune. Un accord de prix communs sur les semences a été trouvé et un accord de prix communs sera trouvé sur le sucre, la viande et les produits laitiers. À l'heure actuelle, le problème majeur.../...

FORM DS-1254

NON CLASSÉ

3-61

Microfilm par [illisible]

GPO 908992

NON CLASSÉ

- 2 -

.../... est de travailler à un système de financement pour une politique agricole commune. Sur ce point, M. Mann réplique qu'un financement agricole tend à avoir un contenu plus social qu'économique.

M. Marjolin explique le financement du marché commun. Tout d'abord, l'agriculture nécessitera environ les deux tiers du budget de la communauté et il y aura d'autres dépenses telles que le Fonds social, l'Euratom et l'administration. Les besoins financiers totaux avaient été estimés à 2 milliards de dollars, mais il indique avoir personnellement estimé que le chiffre serait plus proche de 2 milliards et demi de dollars ; il explique qu'un objet actuel de débat est la source des fonds ; vont-ils provenir des contributions nationales ou des droits de douane [?]. M. Mann demande à quel montant il estime que s'élèveront finalement les recettes douanières totales. M. Marjolin dit qu'elles devraient être dans l'horizon des 2 milliards. M. Hinton mentionne qu'environ 700 millions de dollars proviendront des prélèvements agricoles et que les autres droits de douane feront le reste. Mais, bien sûr, comme le fait remarquer M. Marjolin, cela dépendra du niveau des droits. M. Marjolin souligne ensuite que la question de la politique financière de la Communauté est également liée à la question du rôle et des pouvoirs du parlement. Il suggère, toutefois, que cette question pourra probablement être éludée durant quelques années.

M. Mann pose la question de l'union monétaire dans le marché commun. M. Marjolin déclare qu'on l'envisageait, mais il fait remarquer qu'une fois que la communauté aura une politique agricole commune les Six formeront une union monétaire à des fins pratiques. M. Mann fait observer que bien sûr ces politiques ainsi que l'harmonisation fiscale contribueront à ce développement. M. Marjolin fait référence à l'unité de compte, qui sera utilisée dans les prix agricoles et qui maintiendra la stabilité des prix dans les États de la Communauté même si l'un d'eux vient à dévaluer. C'est pourquoi la question est de savoir s'il doit y avoir des propositions monétaires maintenant ou si l'on doit attendre jusqu'à ce que les autres politiques entrent en vigueur. Il dit craindre qu'il n'y ait des résistances.../...

NON CLASSÉ

.../... aux propositions monétaires à présent. C'est pourquoi il lui paraît préférable d'attendre que l'adoption de ces propositions devienne pratiquement inéluctable. M. Schaetzel évoque un document qui avait été émis par le centre de Bologne, dont la thèse était que l'union monétaire arriverait dans le droit fil de la dynamique inhérente au Traité de Rome. De ce fait, en accord avec ce qui semble avoir été la politique des rédacteurs du traité de Rome, ces décisions pourraient être reportées jusqu'à ce qu'elles soient devenues inévitables.

M. Marjolin soulève la question de la balance des paiements américaine et des liquidités internationales et il interroge M. Mann sur ce qu'il pense de ces questions. M. Mann répond qu'il n'a pas eu autant de temps qu'il le souhaitait à consacrer aux problèmes économiques. Toutefois, il déclare que le sentiment général est que des taux d'intérêt faibles sont directement liés à un niveau élevé d'activité économique et qu'une forte liquidité est favorisée. Cependant, c'est encore un sujet de débat et M. Martin, de la réserve fédérale, semble pencher pour des taux d'intérêt plus élevés. M. Marjolin déclare qu'il pense que la balance américaine devrait être proche de l'équilibre à la fin de cette année, mais qu'il est difficile de dire si elle pourra s'y maintenir. Cependant, dans tous les cas, des restrictions capitales resteront nécessaires pendant une longue période. Il ajoute que le problème n'est pas seulement celui de l'augmentation des taux d'intérêt, quoiqu'une augmentation puisse être utile si elle peut être gérée. Il ajoute qu'il y a quelque chose d'anormal à avoir des taux à long terme faibles aux États-Unis (4,5 %) et élevés en Europe (7 %).

M. Mann questionne ensuite sur le développement de la politique commerciale extérieure de la communauté et l'octroi de préférences tarifaires aux pays associés et aux autres pays. Il demande en particulier quelle forme les préférences prendront, que ce soit les quotas, les droits de douane ou les contingents tarifaires, etc. M. Marjolin répond que la Communauté n'impose pas de droits de douane sur les importations en provenance des pays associés alors que, d'autre part, l'AOC peut imposer des quotas et augmenter les tarifs sur des produits communautaires. M. Mann demande avec quelle générosité les préférences seront accordées. M. Marjolin se réfère à un accord d'intention précisant que le marché commun sera ouvert aux anciennes colonies de langue anglaise.

NON CLASSÉ

- 4 -

À ce stade, la question du Nigéria est mise sur le tapis et il est dit que les préférences accordées au Nigeria se fonderont sur les contingents tarifaires, alors même que le Nigeria pourra offrir à la communauté très peu de concessions. Il fait aussi observer que les concessions accordées par le Nigéria à la communauté passeront outre la position britannique, étant donné que les Britanniques ne recevront pas les mêmes avantages. **M. Marjolin souligne que le traité de Rome prévoit une association avec les États du Maghreb et qu'en outre l'accord conclu avec le Nigeria sera ouvert aux autres anciennes colonies britanniques. Il ne pense pas que ces accords soient particulièrement souhaitables et il reconnaît qu'ils pourraient causer des difficultés aux États-Unis en ce qui concerne l'Amérique latine. Il fait remarquer, néanmoins, qu'ils ont une durée limitée et doivent expirer en 1970**, lorsqu'un système plus rationnel pourra être créé.

M. Mann déclare que les problèmes d'association et de préférences ne sont pas uniquement une question commerciale, mais sont liés à la façon dont les pays développés peuvent contribuer au développement de pays moins développés, que les pays développés ont acquis certaines disciplines économiques, alors que les pays les moins avancés ont de grandes aspirations, mais peu de disciplines et la question est de savoir si ces aspirations sont possibles sans détruire les disciplines. M. Marjolin répond chaleureusement à M. Mann en s'étendant sur le problème et reconnaît qu'il s'agit là d'un problème auquel il n'existe aucune réponse facile.

NON CLASSÉ